

NON AU HOLD-UP



SYNDICAT GENERAL CGT
2 Av. Youri Gagarine
94400 Vitry sur Seine
01 46 82 83 56

DE 45 MILLIONS D'EUROS

Le gouvernement de Sébastien Lecornu a fait passer au 49.3 le projet de loi de finances 2026 qui plafonne les recettes du CNFPT à 397 millions d'euros.

C'est l'article 135 de la loi de

finances 2026. Conséquence : cette mesure ampute de 45 millions d'euros les recettes du CNFPT. C'est un hold-up de 45 millions d'euros sur le CNFPT et le droit à la formation professionnelle des agent-e-s des collectivités locales.

C'EST UNE ATTAQUE CONTRE LE SALAIRE SOCIALISÉ DES AGENT-E-S DES COLLECTIVITÉ LOCALES



Elle est inacceptable, car elle porte directement atteinte au droit à la formation professionnelle des agent-e-s des collectivités locales, menace la qualité de la formation professionnelle et donc la qualité du service public local. C'est un racket de 45 millions d'euros du salaire socialisé des fonctionnaires agents territoriaux.

L'ensemble des fédérations syndicales demande un rendez-vous au 1er ministre pour porter l'exigence de l'annulation de l'article 135 de la loi de finances et de la mesure de plafonnement des recettes du CNFPT qu'il contient. Ce hold-up de 45 millions est non seulement inacceptable en soi, mais la manière dont a été prise cette mesure constitue une atteinte gravissime à la libre administration des collectivités, à la démocratie sociale, au paritarisme. N'en déplaise au Conseil Constitutionnel.

Les équipes municipales se mettent en place. Elles ont été élues sur des projets. Elles vont avoir besoin de fonctionnaires territoriaux formés pour les décliner. Car ce sont les fonctionnaires, qui part leur travail concrétisent et mettent en œuvre les politiques publiques, c'est à ce titre, en permettant de mettre en œuvre les politiques publiques choisies par le vote que les fonctionnaires permettent de faire vivre la Démocratie. Ainsi les équipes municipales savent pouvoir compter sur le CNFPT pour les accompagner, par la formation de leurs agent-e-s, pour cette mise en œuvre.

La pétition du CNFPT, ne concerne pas que les agent-e-s. Elle concerne toutes celles et ceux qui sont attachés au service public - élu-e-s, citoyen-ne-s, usagèr-e-s - qui savent que la qualité du service public local dépend de la qualité de la formation de ceux qui la rendent, et donc des moyens financiers de l'établissement qui assure cette formation. Les fonctionnaires à travers leur statut, sont garants des grands principes républicains comme l'égalité, la neutralité, la laïcité.



Signez la pétition du CNFPT :

soit par ce lien :

<https://www.change.org/p/non-au-hold-up-de-45-millions-d-euros-sur-le-cnfpt>

Soit en scannant le QR Code de notre syndicat et en opérant depuis notre site.